

Coronavirus (COVID-19)

BULLETIN D'INFORMATION DU 29 AVRIL 2020

AUX PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Le ministère de la Famille (Ministère) est conscient que les plus récentes annonces concernant la réouverture progressive du réseau des services de garde du Québec amènent de multiples questionnements, et ce, autant pour les milieux de garde que pour les parents.

Le présent bulletin ainsi que les prochains viseront à répondre au maximum d'entre eux. Les foires aux questions, disponibles en ligne (<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/coronavirus-fermeture-sdg/Pages/index.aspx>), seront également mises fréquemment à jour.

Outil de planification des besoins de garde des parents et sondage du Ministère

Vous trouverez également joints, comme mentionné dans les deux derniers bulletins, l'**outil de planification en vue d'une reprise graduelle des services de garde éducatifs à l'enfance** afin de mieux connaître les besoins de garde des parents utilisateurs de votre service de garde et de vous aider à organiser et planifier la réintégration des enfants selon les priorités gouvernementales ainsi que la **procédure le concernant et concernant le sondage hebdomadaire**.

Tolérances administratives

Comme il avait été annoncé le 12 mars 2020, le Ministère a instauré une tolérance administrative sur l'ensemble des normes qui peuvent être affectées par les absences de personnel, dans la mesure où la santé et la sécurité des enfants ne sont pas compromises, la suspension de certains suivis d'inspection et le maintien du traitement des plaintes. Ces mesures sont reconduites jusqu'à nouvel ordre.

Le Ministère invite les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC) à appliquer des mesures similaires à l'égard des personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG).

RSG et nombre d'enfants

Concernant le nombre d'enfants que vous pouvez recevoir à l'une ou l'autre des phases, ce nombre inclut vos enfants de moins de neuf ans ainsi que les enfants de moins de neuf ans qui habitent ordinairement avec vous et qui sont présents pendant la prestation des services.

Comités avec les associations et comités de relations de travail

Le Ministère a mis en place des séances de travail avec différents regroupements afin de discuter, dès cette semaine, des différentes questions et préoccupations soulevées par le retour à la normale.

Ces travaux permettront de tenir compte de l'ensemble des réalités spécifiques aux différents types de milieux de garde dans les réponses en élaboration au Ministère, pour assurer un retour au travail sécuritaire et des services de qualité à la population en cette période exceptionnelle. Merci à l'avance à tous les participants.

Rappel – Consignes de santé publique

Comme mentionné dans le courriel accompagnant le bulletin du 28 avril 2020, les recommandations intérimaires concernant les travailleuses des services de garde produites par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sont disponibles en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2984-travailleuses-services-garde-covid19.pdf>

Les informations quant à la procédure pour se procurer le matériel de protection vous seront transmises sous peu.

Financement, relations de travail et main-d'œuvre

Des éléments d'information sur le financement, les relations de travail et la main d'œuvre vous seront transmis dans un prochain bulletin.

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions, nous vous invitons à consulter les pages suivantes :

- <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/coronavirus-fermeture-sdg/Pages/index.aspx>
- <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

Si vous n'avez pas trouvé de réponse à vos questions sur ces sites, nous vous invitons à communiquer avec le Centre des services à la clientèle et des plaintes du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.